



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 3 juillet 2025

N° 8 – D. 03.07.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

5.2. Débat d'orientation budgétaire

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, VAN DER HEIJDE Caroline, BEVITORI Matteo, ROSSI Robinson, TASSIGNY Axel, POPRAVKA Lencka, TRONTIN-BERTHAUD Sophie, DESPREZ Frédéric, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : GAUSSIER Éric (donne procuration à BARRIERE Florian), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à FIBRANE Ahmed), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), DUJEU Ambre (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), KETFI Bilal (donne procuration à QUINTON Jean-Charles), BOLZE Catherine (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), DARAGON Nicolas (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PELLA Dominique (donne procuration à FEIGNIER Bruno), DASTARAC Marie (donne procuration à SIMIAND Marie-Christine), SAKPA Samuel (donne procuration à BOISTARD Pascal), SAMUEL Karine (donne procuration à PROTASSOV Konstantin).

Membre excusé : LABRIET Pierre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente le 26 juin 2025,

Considérant la lettre d'orientation budgétaire,

Considérant le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant que, sur proposition du Président de l'Université Grenoble Alpes, le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget :

<u>Dates</u>	<u>Planning du Budget Initial de l'exercice 2026</u>
Lundi 23 juin 2025	Commission permanente/débat d'orientation budgétaire
Lundi 25 août 2025	Ouverture d'OSB pour l'UB Recherche
Vendredi 12 septembre 2025	Envoi de la Lettre de cadrage/Notification des dotations/ Ouverture d'OSB pour tout l'établissement
Vendredi 3 octobre 2025	Date limite de saisie des BR1 dans OSB pour les laboratoires de l'UB Recherche (étape interne à l'UB Recherche) Date limite de remontée des fichiers masse salariale à la DAPRH
Vendredi 17 octobre 2025	Date limite de saisie des propositions de BI 2026 dans OSB
Du lundi 20 octobre au vendredi 7 novembre 2025	Dialogues budgétaires
Semaine du 17 novembre 2025	Finalisation des arbitrages
Du jeudi 20 au mardi 25 novembre 2025	Préparation des tableaux réglementaires et de la note ordonnateur
Mercredi 26 novembre 2025	Envoi de la convocation à la Commission Permanente de l'UGA
Vendredi 28 novembre 2025	Date limite réglementaire de transmission du dossier budgétaire à la DRAES (J-16 avant le CA)
Jeudi 4 décembre 2025	Commission Permanente de l'UGA
Mardi 16 décembre 2025	Conseil d'Administration de l'UGA (vote du BI 2026)

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	26
Voix défavorables	15
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

Publié le : 15/07/2025

Transmis au Rectorat le : 15/07/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 3 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.